
*Site NATURA 2000
« Vallée et Coteaux de la Lauze » FR7300897
Sémézies-Cachan*

**Comité de pilotage du lundi 03 novembre 2025
COMPTE-RENDU**



Etaient présents :

- **BARBEAU** Louise, chargé de mission PatriNat
- **BREMBILLA** Marine ; Office du Tourisme 3CAG
- **BRIET** Michel, 1^{er} adjoint à la Mairie d'Aussos
- **BURGAN** Paul, Maire de Sémézies-Cachan
- **CANTO** Nicolas ; Technicien FDAAPPMA 32
- **CARCHON** Séverine, Présidente du COPIL, Conseillère régionale et 2^{ème} adjointe mairie de Simorre
- **CARTIER** Nicole, Éluée Chambre d'Agriculture du Gers
- **DESCLAUX** Myriam, Agricultrice et accueil touristique
- **DEVELAY Anne-Marie**, Chargée de projet N2000, Région Occitanie
- **GIRARD** Hugo, Chargée de projet Natura 2000, ADASEA du Gers
- **HOULLER** Grégory, Service Agriculture, forêt et environnement, DDT32
- **INEICHEN** Marie-Josèphe ; Adjointe mairie Villefranche d'Astarac
- **LAVILANIE** Aurore, Chargée de mission environnement, CPIE Pays Gersois

- **LE PAPE** Maud, Cheffe d'unité Aides Bio et agro-environnementales, DDT32
- **MOUGINS** Camille, Chargé de mission en agroécologie, ADASEA du Gers
- **PRESSICAUD Raphaëlle**, Chargée de projet N2000, Région Occitanie
- **RAINSARD** Gaëlle, Directrice projet PNR Astarac
- **ROEHRIG** Gérard ; Maire de Gaujan
- **ROGER** Jean-Marc, Maire de Lamaguère
- **SERIN** Jacques, Maire de Betcave-Aguin
- **TORRAILLE** Amandine, Technicienne de rivière, SYGRAL
- **TWELMANN** Andreas, élu à la Mairie de Tachaires

Etaient excusés :

- **BERNADICOU** Nicolas, Responsable ENS, Conseil Départemental du Gers
- **CASTANIER** Alain, Préfet du Gers
- **DUPOUY** Philippe, Président du Conseil Départemental du Gers
- **GARNAUD** Anaïs, Chargée de mission Transition écologique ay PETR Portes de Gascogne
- **NONON** Florent, Technicien forestier, CNPF Occitanie,
- **MALIN** Thierry, Maire de Sère

Paul BURGAN, maire de Sémézies-Cachan, ouvre le COPIL, il souhaite la bienvenue, remercie l'ADASEA du Gers d'avoir choisi la commune de Sémézies-Cachan pour l'organisation du COPIL et souhaite une bonne réunion.

Séverine CARCHON introduit le COPIL en rappelant l'importance de cet outil européen qu'est Natura 2000. Il permet d'apporter du dialogue autour de l'écologie dans les territoires, de trouver un équilibre entre activités humaines et biodiversité. Elle rappelle que le portage de l'animation Natura 2000 est assuré par la Région Occitanie en l'absence de collectivité volontaire pour assurer le portage. Pour assurer l'animation de ce site la Région s'appuie sur l'ADASEA du Gers, le CPIE Pays Gersois et le CNPF Occitanie qui sont des partenaires de confiance et avec une connaissance des enjeux locaux.

Les crédits d'animation permettent de mettre en place des actions concrètes sur le territoire : Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC), des contrats Natura 2000 ou encore des actions de sensibilisation. L'année 2026 sera notamment marquée par l'évaluation du DOCOB qui permettra de partager le bilan des actions réalisées depuis 20 ans via l'animation Natura 2000.

Raphaëlle PRESSICAUD, précise que la Région est, depuis janvier 2023, autorité administrative des sites Natura 2000 exclusivement terrestres. Elle rappelle que 2026 sera la dernière année du marché public (2024-2026) de l'animation Natura 2000 avec l'ADASEA du Gers. En 2026, la Région consultera les différentes collectivités du territoire pour le portage de l'animation. Si une collectivité se porte candidate un vote aura lieu lors du COPIL (1 vote par collectivité représentée) et le Président du COPIL pourra être un élu d'une des collectivités.

Cette collectivité pourra donc assurer l'animation en régie et/ou externalisée.

Elle rappelle également les différents rôles du COPIL, du Président de COPIL, de la structure porteuse et de la Région Occitanie (diapos 5 à 8).

➤ **Bilan de l'animation Natura 2000**

○ **Bilan de la contractualisation**

Hugo GIRARD rappelle le principe des 3 types de contrats qui existent pour préserver les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire à destination des différents gestionnaires : contrat agricole, contrat forestier et contrat ni agricole ni forestier.

■ *Bilan pour les MAEC 2025*

Camille MOUGINS présente la contractualisation des MAEC en 2025. On recense 33 agriculteurs qui se sont engagés couvrant 606 hectares, dont 243 hectares d'habitats d'intérêt communautaire. Au total, les MAEC en cours (2021-2025) couvrent 874 ha, soit 27% de la SAU. La contractualisation des MAEC se fait en priorité sur les habitats naturels d'intérêt communautaire et sur les habitats d'espèces. Elle rappelle également que l'enveloppe initiale 2026/2024 n'était pas suffisante pour répondre à l'ensemble des demandes. Une rallonge a été accordée le 29 avril pour une fin de la période des engagements le 15 mai (fin des déclarations PAC).

Bilan des contrats non agricole

Un contrat a été déposé en septembre 2025 pour de la gestion de milieux ouverts par pâturage et fauche sur 12 ha. Hugo GIRARD rappelle la procédure de dépôt des contrats. Le contrat est actuellement dans la phase de sélection par la Région.

Anne-Marie DEVELAY ajoute que les contrats Natura 2000 sont effectivement soumis à une phase de sélection au niveau régional voulue par l'Europe. Cette sélection se base sur un certain nombre de critères et aura lieu lors d'un comité régional mi-novembre. Les contrats sélectionnés seront ensuite validés en Comité Régional de Programmation en décembre.

Il est également précisé que les actions éligibles au contrat Natura 2000 sont celles engagées à partir du 1^{er} janvier cours de l'année de dépôt du contrat mais qu'il est plus rassurant pour le porteur de projet d'attendre la validation du contrat avant de débiter les actions.

○ **Évaluation d'incidences Natura 2000**

Hugo GIRARD présente ensuite les différents projets soumis à évaluation d'incidences pour lesquels les animateurs ont apporté des informations aux porteurs de projets par rapport aux enjeux Natura 2000 (constructions de bâtiments agricoles, coupes forestières, ...). Les évaluations d'incidences sont le seul volet réglementaire spécifique à Natura 2000. Un arrêté ministériel et un arrêté préfectoral listent les projets soumis à évaluation d'incidences.

○ **Veille à la cohérence des politiques publiques**

Les animateurs Natura 2000 veillent et font le lien avec les différentes politiques publiques. Depuis le mois d'octobre, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a relancé son dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) sur 30 territoires dont celui du projet de Parc Naturel Régional de l'Astarac. Ce dispositif n'est pas cumulable notamment avec les MAEC, les agriculteurs doivent donc faire un choix.

Gaëlle RAINSARD précise que l'équipe du projet PNR est la structure animatrice et que le PSE peut apporter une aide à des agriculteurs qui ne bénéficient pas déjà des MAEC.

Anne-Marie DEVELAY indique que la Région a priorisé des crédits d'animation Natura 2000 pour les MAEC et que ces crédits seront perdus si les agriculteurs renoncent à leur engagement.

La présentation se poursuit ensuite avec la dotation aux communes pour les aménités rurales puisque depuis 2024 5 communes du site la perçoivent avec une augmentation de 10% en 2025 : Betcave-Aguin, Faget-Abbatial, Lamaguère, Simorre et Villefranche d'Astarac.

Jacques SERIN annonce que la commune de Betcave-Aguin a profité de la dotation pour reprofiler le sentier des orchidées ainsi que pour reconstruire une passerelle.

Les communes n'ont pas d'obligation sur l'utilisation de cette dotation mais les animateurs sont là pour accompagner les communes sur des projets et également recenser les actions mises en place pour les faire remonter au niveau national.

○ Actions de sensibilisation

Aurore LAVILANIE présente les différentes animations réalisées par le CPIE auprès des scolaires (école de Simorre) et du grand public (Marché aux fleurs à Simorre et Nuit de la forêt à Saint Blancard).

○ Suivis scientifiques

Un suivi de la flore des prairies est réalisé depuis 2024. Il s'agit chaque année d'inventorier la flore de 4 prairies engagées pour suivre l'évolution de la végétation dans le temps. Le protocole utilisé est issu de celui de l'évaluation des prairies dans le cadre du concours des pratiques agro-écologiques du Concours Général Agricole. Il est prévu de réaliser les relevés tous les 5 ans sur les mêmes parcelles. De manière globale, sur le site, les résultats des parcelles inventoriées sont bons à moyens.

Camille MOUGINS rappelle que l'ADASEA du Gers mène hors animation Natura 2000 un suivi sur l'efficacité des mesures de réouvertures (financement OFB/UMS PatriNat) sur 2 landes embroussaillées. Une première année de suivis floristiques et faunistiques a été réalisée en 2024 avec des protocoles imposés. 2024 sera l'état initial. Les travaux de réouverture mécanique n'ont pas pu avoir lieu début 2025, le lancement des suivis post-réouverture a donc été reporté à 2026.

➤ Perspectives 2026

Une demande d'enveloppe pour les MAEC 2026 a été faite à la DRAAF, en se basant sur les engagements qui se terminent en mai 2026 et concernerait 2 agriculteurs.

La réponse à cette demande pourra être donnée par la DRAAF seulement après le vote du budget national. Les MAEC sont financées à 80% par le FEADER et 20% par l'État.

Jean-Marc ROGER demande combien d'éleveurs engagés en MAEC ? C'est eux qui participent le plus à la conservation des milieux d'intérêt visés par Natura 2000.

Réponse apportée après le COPIL : sur les 33 agriculteurs engagés 28 sont éleveurs.

➤ Présentation de la démarche d'évaluation du DOCOB

Hugo GIRARD explique en quoi consiste l'évaluation du DOCOB.

L'évaluation a pour premier objectif de vérifier la cohérence du DOCOB par rapport au contenu réglementaire prévu par le Code de l'environnement, à la situation actuelle du site : complétude, informations manquantes ou obsolètes, situations décrites dans le document qui ont évolué... Pour cela, une analyse exhaustive de son contenu est menée. Ensuite, l'évaluation se concentre sur les objectifs fixés par le DOCOB et les mesures associées. Il s'agit notamment d'analyser le niveau de mise en œuvre des mesures des mesures prévues par le DOCOB et de vérifier leur pertinence et leur cohérence par rapport au contexte écologique et socio-économique actuel du site. Au regard

des moyens affectés à la mise en œuvre du DOCOB, l'atteinte des objectifs est également appréciée.

Afin d'aborder ces différents éléments, l'évaluation est construite de la manière suivante :

- Analyse du contenu du DOCOB ;
- Bilan des connaissances écologiques et évolutions des activités socio-économiques ;
- Evaluation de la mise en œuvre des du DOCOB ;
- Evaluation de l'animation du DOCOB ;
- Pertinence des objectifs du DOCOB ;
- Conclusions de l'évaluation et recommandations pour l'actualisation ou la révision du DOCOB.

Jean-Marc ROGER demande qui réalise l'évaluation du DOCOB ?

Anne-Marie DEVELAY répond qu'il est plus simple que l'évaluation soit menée directement par la structure porteuse, ici c'est donc l'ADASEA qui va la réaliser, pour le compte de la Région. L'évaluation permet également aux animateurs de prendre du recul sur le travail qui a été mené. L'évaluation porte également sur l'acceptabilité et l'appropriation du site et de la démarche Natura 2000 par les acteurs locaux et les habitants.

Hugo GIRARD rappelle qu'il s'agit dans un premier temps d'évaluer le DOCOB actuel et les actions mises en place. La révision du DOCOB viendra dans un second temps et permettra des temps de concertation plus importants avec réunions publiques sur le territoire.

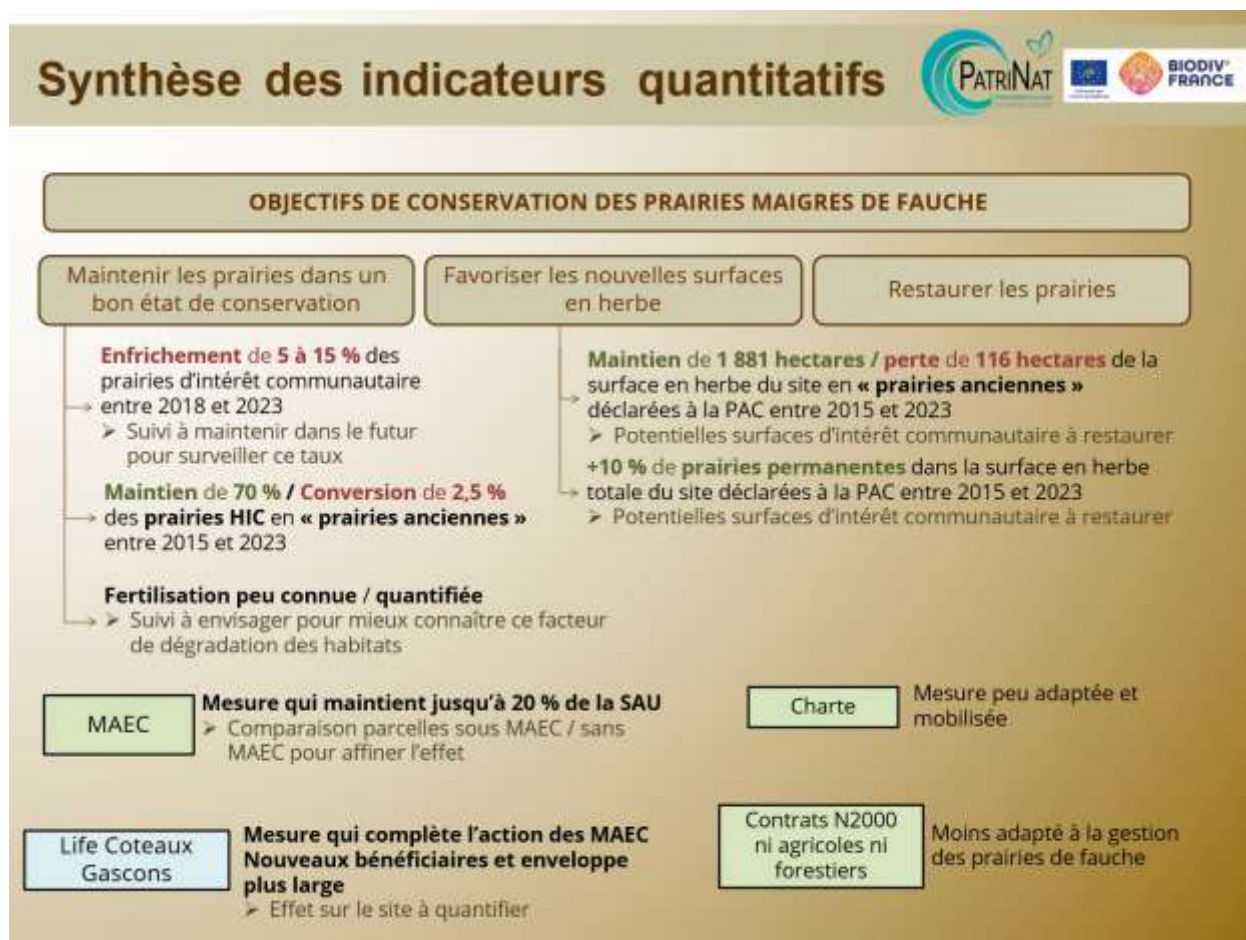
➤ **Présentation de l'expérimentation de l'évaluation de l'efficacité de la gestion d'un site Natura 2000, par Louise BARBEAU (LIFE BIODIV'France, UMS PatriNat)**

Louise BARBEAU indique que plusieurs évaluations de l'efficacité de Natura 2000 sont menées à des échelles différentes par l'UMS PatriNat : à l'échelle de la parcelle, du site et nationale.

Le travail qui a été mené avec l'ADASEA sur ce site concerne l'échelle site. 7 sites Natura 2000 ont mené cette expérimentation sur la mise en place d'une méthodologie.

La première étape a été de comprendre comment fonctionne le site au regard de l'enjeu « prairies maigres de fauche » (quelles sont les pressions majeures et facteurs d'influence sur cet habitat ?). Ensuite qu'est ce qui est fait par Natura 2000 et quelles autres politiques entrent en jeu sur la préservation des prairies. L'étape suivante a été de trouver quels indicateurs peuvent permettre d'évaluer l'état, les pressions (quel taux d'enfrichement ?) et les réponses (quelle surface en MAEC ?).

Les indicateurs sélectionnés et étudiés ont été les suivants : quantification de l'enfrichement sur les prairies d'intérêt communautaire entre 2018 et 2023 ; évolution de l'assolement des surfaces en herbe entre 2015 et 2023 et le taux de retournement des prairies ; l'évolution des exploitations agricoles.



Maud LE PAPE demande quelle est la dynamique ailleurs dans le Gers ? Est-ce réellement un effet de Natura 2000 ?

Louise BARBEAU explique que le contexte est différent sur chaque site et qu'il est important de comprendre les mécanismes liés à chacun d'eux.

Jean-Marc ROGER précise que si ce site a été désigné pour Natura 2000 dans les années 1990, c'est qu'il avait conservé des habitats naturels spécifiques à la gestion pastorale. Il est donc important de prendre en compte le contexte historique également.

Hugo GIRARD remercie Louise BARBEAU pour cette présentation. Il indique que cela permet également aux animateurs de prendre un peu de recul sur l'efficacité des actions réalisées et que c'est un pas pour l'évaluation du DOCOB.

Séverine CARCHON conclut ce COPIL en remerciant les personnes présentes, les animateurs pour le travail effectué et propose comme cela a été évoqué de réaliser un COPIL pour les élus des collectivités en milieu d'année pour la désignation de la structure porteuse et de la Présidence du COPIL, et un COPIL en fin d'année pour le bilan 2026 et les résultats de l'évaluation du DOCOB.